

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Transports maritimes et liaisons Ile d'Yeu</b>	<b>263</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Transports,
- VU** la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015, notamment son article 94 et ses articles 15 et 133V,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation au Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la convention de délégation de compétences de la Région des Pays de la Loire au Département de la Vendée relative à la compétence de transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises signée le 29 décembre 2017, et modifiée par avenants,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 9 juillet 2020 concernant le gel de la majoration de la tarification régionale sur l'ensemble du réseau régional ALEOP, prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'à la mi année 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la poursuite du gel des tarifs au second semestre 2021 en maintenant les tarifs 2020 relatifs aux obligations de service public pour le transport maritime assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée au titre de la continuité territoriale entre l'île d'Yeu et le continent.

APPROUVE

les tarifs 2022, avec une évolution nulle par rapport aux tarifs 2021, relatifs aux obligations de service public pour le transport maritime assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée au titre de la continuité territoriale entre l'île d'Yeu et le continent, présentés en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, identifying the signatory as Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs